

lage dont le tourisme est l'industrie principale. Voici ce qu'il a dit:

Le passé d'Elora se manifeste dans ses édifices et le bureau de poste actuel est le plus important de la place publique et symbolise le village.

Il l'a comparé à l'ancien hôtel de ville de Toronto. Cette petite collectivité a toujours été prisée par les touristes et les vacanciers. De toute la province on va voir les rochers célèbres d'Elora sur la rivière Grand. Depuis que la Commission de conservation de la rivière Grand a mis sur pied un programme de conservation, un beau parc agrémenté de jardins en terrasse borde la rivière, et l'été, des milliers de touristes et de campeurs tirent profit des installations qui y sont aménagées. Lorsqu'on en discute, il faudrait, à mon avis, tenir compte de tous ces éléments.

Je devrais peut-être résumer la réponse donnée par M. Webb, membre du personnel du ministère des Travaux publics, lorsqu'il a comparé à la réunion. D'un point de vue politique, a-t-il dit, il serait préférable de rénover mais son ministère, qui représentait le gouvernement fédéral, ne s'intéressait qu'à l'aspect pécuniaire de la chose. Je prie le comité de noter cette insistance sur l'aspect pécuniaire. M. Webb a expliqué que d'après les contrats que les syndicats ont conclus avec le ministère des Postes, il fallait: l'éclairage direct, la climatisation, des salles à déjeuner et pour un village des dimensions d'Elora, une superficie de travail de 14,000 pieds carrés. Il a dit que d'après lui il ne serait pas avantageux de rénover l'édifice actuel et pourtant au cours de l'interrogatoire—et c'est là l'essentiel—il a reconnu qu'on n'avait pas étudié la question en détail. Autrement dit, on a décidé de construire un nouveau bureau de poste alors que le ministère ne s'était même pas demandé combien coûterait la rénovation de l'ancien.

En pareilles circonstances, je crois donc avoir un grief légitime à soumettre au ministre. Avant qu'une décision soit prise, il faut procéder à un examen approfondi de la situation afin de conserver si possible l'ancien édifice pourvu que malgré tout les Postes disposent des aménagements nécessaires dans un édifice rénové. C'est une solution bien meilleure, à mon avis, que de démolir complètement l'ancien édifice. Comme l'a fait remarquer l'auteur de l'éditorial, nous savons tous la belle apparence qu'aurait le nouveau bureau de poste. La plupart de ces nouveaux édifices ressemblent à des boîtes de chaussures. Ils sont peut-être fonctionnels mais leur architecture ne provoque certes pas l'admiration des touristes.

Je maintiens qu'il faudrait conserver l'actuel bureau de poste d'Elora. Des édifices comme celui-là rehaussent l'attrait de la ville.

A mon sens, le ministre devrait consulter les habitants d'Elora avant de prendre une décision définitive. Si l'on suivait cette ligne de conduite, les relations publiques seraient assurément meilleures.

[Français]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots au sujet du bill présentement à l'étude, de même que sur la situation actuelle, qui n'est pas des plus encourageante et a certes besoin d'être redressée.

J'entendais, tout à l'heure, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) dire qu'il fallait que quelqu'un prenne ses responsabilités. Eh bien, à mon sens il appartient au gouvernement et au ministre des Postes (M. Kierans) de les prendre.

Comme le signalait l'honorable député de Trois-Rivières, certains syndiqués sont ambitieux et peu scrupuleux quant à la soumission aux règlements et aux lois. Alors, s'il n'y a plus de scrupules, s'il n'est plus possible de contrôler quoi que ce soit, que l'État prenne ses responsabilités. J'ai posé tantôt une question au ministre des Postes, qui m'a répondu que cela relevait de la compétence du ministre du Travail (M. Mackasey). A mon avis, les honorables ministres du Travail et des Postes devraient collaborer et il est grand temps qu'il en soit ainsi.

Monsieur le président, il incombe au gouvernement d'instituer l'arbitrage obligatoire au sein du secteur public, car avec notre laisser-aller et notre insouciance, nous sommes en train de paralyser toute l'économie et de donner raison à ceux qui sont dans l'erreur.

Quant à nous, du Ralliement créditiste, nous sommes prêts à assumer nos responsabilités. Si l'arbitrage obligatoire s'avère nécessaire, qu'on l'impose. Que le gouvernement prenne ses responsabilités, car il est temps plus que jamais et l'on verra s'il est capable de le faire. S'il n'est plus possible de faire quoi que ce soit, il appartient donc au gouvernement d'agir. A mon avis, la majorité de la population canadienne serait satisfaite si une telle mesure était prise. Selon moi, il y a une limite à tout. Quand les ambitieux vont trop loin, il faut absolument édicter des règlements et freiner leur ambition. Mais il faut aussi établir des points d'arrêt, de même que des points de repère.

Alors, monsieur le président, il incombe au ministre des Postes et à ses fonctionnaires de prendre des décisions. Il en a d'ailleurs pris plusieurs et il ne devrait pas avoir peur de prendre celle-là. Au fait, quand il s'est agi de hausser les tarifs postaux, il n'a pas eu peur